



PRÉFECTURE  
D'INDRE-ET-LOIRE  
22 SEP. 2014  
COURRIER

Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire  
Préfecture

37925 TOURS CEDEX 9

**Le Président**

Chambray-lès-Tours, le 18 septembre 2014

Monsieur le Préfet,

**Objet**  
A10- Mise en compatibilité des documents d'urbanisme

**Références**  
N/Réf. : HF NB 14032  
V/Réf. : Vinci Autoroutes Cofiroute

Conformément à l'article R 123-17 du code de l'urbanisme, vous avez bien voulu m'adresser, pour examen, les documents relatifs à l'opération d'aménagement de la 3<sup>ème</sup> voie entre l'échangeur n°23 de Chambray-lès-Tours et la bifurcation A10/A85 située sur la commune de Veigné, dossier arrivé dans mes services le 24 juillet 2014.

Vous m'avez également convié à la réunion d'examen conjoint de ce dossier de mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes concernées. Ma compagnie ne pourra être représentée à cette réunion prévue le 22/09/14 et je vous prie de bien vouloir nous en excuser.

Considérant que l'intérêt général est établi au niveau départemental la Chambre d'Agriculture donne un avis favorable à ce dossier afin de permettre aux communes de procéder à la mise en compatibilité des dispositions de leur document d'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.



Henry FREMONT

**Siège Social**

38 rue Augustin Fresnel  
BP 50139  
37171 CHAMBRAY-LES-TOURS CEDEX  
Tél : 02 47 48 37 37  
Fax : 02 47 48 17 36  
Email : [accueil@cda37.fr](mailto:accueil@cda37.fr)